

Enquête publique **Relative à la demande** de permis de construire déposée par SASU Sainte Menehould PV en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Sainte Menehould.

COMMUNE DE SAINTE MENEHOULD

ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Relative à la demande de permis de construire en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol déposée par la société SASU Sainte Menehould PV sur le territoire de la commune de Sainte Menehould.

.

CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

(Monsieur François Schuester)

Conclusions :

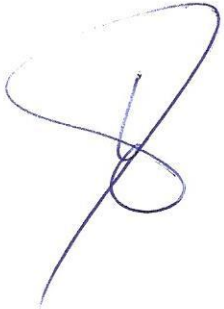
- Cette enquête publique est préalable à la délivrance du permis de construire du parc photovoltaïque de Sainte Menehould
- Le projet est défini sur une emprise de 7.2 ha (pour une surface de bail de 8.9ha) pour permettre l'installation d'une surface de 4.09 ha de panneaux photovoltaïques.
- Le projet de centrale photovoltaïque prévoit la mise en place d'environ 130 tables photovoltaïques au sol, soit à peu près 7700 panneaux, d'un poste de transformation et d'un poste de livraison.
- Pour la majeure partie des tables, des pieux battus ancrés dans le sol seront privilégiés. Des longrines seront utilisées pour les tables qui seront implantées sur une dalle en béton qui sera conservée (ancienne station-service avec une zone de stockage de fioul).
- Le projet d'une puissance d'environ 4.98MWc va permettre la production d'une électricité renouvelable de 5 à 6 Gwh, équivalant à la consommation annuelle d'environ 830 foyers du Grand Est.
- Il va éviter l'émission dans l'atmosphère de l'équivalent de 7600 tonnes de CO2 sur les 40 années d'exploitation.
- Ce projet est compatible :
 - Avec le plan local d'urbanisme de la commune suite à sa mise en conformité qui a permis l'accueil d'installations photovoltaïques au sol dans cette zone.
 - Avec l'orientation 1.1 du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) relative à la préservation des milieux humides et aquatiques, et des zones d'expansion des crues pour assurer la pérennité de leur fonctionnement.
 - Avec les objectifs régionaux du SRADDET car ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'Energie.
- Le projet ne remet pas en cause le bon état des continuités écologiques (trame verte et bleue).
- Il n'a pas d'incidence sur le réseau Natura 2000
- Ce projet est en phase avec les orientations souhaitées par le Ministère de la Transition Energétique et est soutenu à l'échelle locale par l'ensemble la municipalité de Sainte Menehould.

- Ce projet est en conformité avec les préconisations du ministère qui incite les porteurs de projet à implanter les projets photovoltaïques sur des sites dits dégradés (ancienne carrière, ancienne décharge ancien site industriel).
- Ce projet situé dans la zone industrielle de Sainte Menehould n'apportera que très peu de nuisance à la population et aura un faible impact sur le paysage.
- Il n'y aura aucun impact sur les terres agricoles et l'artificialisation des sols.
- La construction et le fonctionnement de la centrale n'entraîneront pas de conséquences irréversibles pour la faune et la flore, la société s'engage à respecter les mesures de réduction pendant son exploitation et, à effectuer les travaux aux périodes perturbent le moins les espèces protégées.
- Le démantèlement de la centrale à l'issue de l'exploitation sera financé dès le début du projet grâce à des fonds mis de côté par le porteur de projet : la société TSE.
- La publicité a été faite régulièrement : annonce dans 2 journaux régionaux, affichage en mairie et sur les 2 sites.
- Le projet a été bien préparé et les études d'impact ont été menées de manière satisfaisante.
- Le public a eu libre accès au dossier pendant toute la durée de l'enquête.
- Très peu d'intérêt de la part de la population de Sainte Menehould. La permanence organisée le 8 mars 2023 par les représentants de la société TSE n'avait attiré aucune personne à cette réunion.
- Le public a eu libre accès au dossier pendant toute la durée de l'enquête.
- Aucune observation de la part du public.
- Aucune visite.
- L'enquête publique n'a donné lieu à aucun incident et à aucune contestation sur son organisation.
- Les remarques et les préconisations de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale et des services associés seront prises en compte par La SASU Sainte-Menehould.

Enquête publique **Relative à la demande** de permis de construire déposée par SASU Sainte Menehould PV en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Sainte Menehould.

Pour toutes ces raisons j'émet un **AVIS FAVORABLE à la demande** de permis de construire déposée par la SASU Sainte Menehould PV en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saine Menehould

Fait à COURTISOLS le 19/04/2024

A handwritten signature in blue ink, enclosed in a black rectangular box. The signature is stylized and appears to be 'F. Schuester'.

Mr. SCHUESTER François
Commissaire Enquêteur